

**COMMUNE ALMONT LES JUNIES**

**PROCES VERBAL du  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Lundi 27 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier à 19h00,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES  
sous la présidence de Bruno CAVAIGNAC, Maire.

Présents : M. RICCI Hervé - M. RAYNAL Patrick – Mme GRIALOU Christine - M. BOUTARIC  
Hervé - M. KRAEUTLEIN Ludovic - M. MALASSET Philippe - M. ROLS Lionel - Mme  
ROUQUETTE Magali - Mme TRAYSSAC Carole

Absents ou Excusés : M. LAQUERBE Olivier

Date de la convocation : 21/01/2025

Monsieur M. BOUTARIC Hervé a été désigné secrétaire de séance.

Liste des délibérations

DELIBERATION POUR AIDE MAYOTTE

DELIBERATION POUR APPROBATION STATUTS AVEYRON INGENIERIE

DELIBERATION POUR DEMANDE SUBVENTION RENOVATION ECLAIRAGE STADE

DELIBERATION NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT 2025 CŒUR DE VILLAGE

**I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17/12/2024**

Le procès-verbal du 17 décembre est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**II) DELIBERATION POUR AIDE MAYOTTE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du  
CGCT,

Vu l'urgence de la situation, face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté  
l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge,  
France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les  
intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population  
de Mayotte, ses communes et ses élus.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont  
bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet  
événement dramatique.

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal souhaite contribuer à soutenir  
les victimes du Cyclone Chido à Mayotte et vote à l'unanimité un don de 450 € par le  
biais de la Croix Rouge Française.

**III) DELIBERATION POUR APPROBATION DES STATUTS AVEYRON  
INGENIERIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire  
le 5/11/2024 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

Simplifications administratives avec les adhérents - Composition du Conseil d'Administration - Attributions du Conseil d'Administration - Rôle du directeur de l'Agence - Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts, permettra ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre commune,

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération, autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de celle-ci.

#### **IV) DELIBERATION POUR DEMANDE SUBVENTION ECLAIRAGE LED DU STADE EN E7**

Monsieur le Maire indique que le Club de Football a demandé pour raison de mises aux normes, un projet de rénovation de l'éclairage du stade pour classement en E7.

Un devis de remplacement des lampes (4 mâts équipés de 2 projecteurs) a été demandé auprès de l'entreprise SLR qui s'élève à 20 694 € HT.

Un plan de financement a été établi après demande auprès du S.I.E.D.A., du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) et à Decazeville Communauté.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- SIEDA : 30 %	= 6 208 €
- FAFA :	= 5 000 €
- Decazeville Communauté (Fonds de concours)	= 4 743 €
- Autofinancement	= 4 743 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 694 €</b>

Le conseil municipal approuve le plan de financement et autorise le Maire à poursuivre les démarches pour l'accomplissement de ce dossier.

#### **V) DELIBERATION NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT CŒUR DE VILLAGE**

Lors du précédent conseil municipal en date du 17 décembre 2024 le Maire indiquait que nous attendions l'accord écrit de subvention par le Département.

Il est désormais possible de revoir le plan de financement. Le maire explique et donne les derniers chiffres.

Vu l'échéancier des travaux revu sur 2 exercices (2024-2025) ;

Vu le montant prévisionnel des dépenses relatives à ce projet s'élevant à **787 328.62€ HT**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le plan de financement ci-après :

##### **SUBVENTION ETAT DETR**

*Taux d'intervention maximum 25 %*

2024 Tranche 1 :	38 794.00 € HT
2025 Tranche 2 et 3 :	129 206.00 € HT

**SUBVENTION ETAT FOND VERT 2024** 14 974.00 € HT

**AGENCE DE L'EAU** 77 622.00 € HT

**DEPARTEMENT** 75 000.00 € HT

**REGION** 30 000.00 € HT

**DECAZEVILLE COMMUNAUTE** 83 333.00 € HT Fonds de concours

EMPRUNT

338 399.62.00 € HT

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à l'accomplissement de ce projet.

## **VI) QUESTIONS DIVERSES**

- **Adressage** : Les panneaux de rues sont en attente de livraison.
- **Lotissement** : L'appel d'offres va être lancé ce début d'année pour l'aménagement. Le Maire demande à réfléchir sur le nom du futur lotissement.
- **Borne recharge électrique** : Une rencontre est prévue avec le Sieda, jeudi 30.01.25 à 14 h pour envisager l'emplacement d'une borne de recharge pour voitures électriques dans l'aménagement du cœur de village.
- **Chemin piétonnier** : les arbres qui devaient être déplacés sur l'aire de covoiturage seront implantés sur le chemin piétonnier. A voir pour le terrain à Sols.
- **Devis peinture LG** : le Maire expose le devis de travaux de peinture pour ravalement de la façade de la Mairie, qui s'élève à 17 846.00 € HT. Après discussion le conseil municipal valide ce devis. Des aides seront demandées. (Fonds de concours – Région...)
- **Chantier Cœur de village** : Le Maire donne l'avancée des travaux. Il indique que Grégory commencera le 17 mars pour pose des revêtements. Il faut donc choisir les matériaux. Pour ce faire des modèles photos sont projetées pour se fixer sur un choix. Les caniveaux seront en dallage porphyre ainsi que les bandes carrossable. D'autres choix seront faits au fur et à mesure des réunions avec les maîtres d'œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président

Le Secrétaire de séance